

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

L'an deux mil treize, le douze décembre à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 4 décembre 2013

Présents : Ballot M, Bataille J-L, Biron J, Bouby F, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Sudron F (représente Daude C) , Dolley A, Besse G (remplace Dupont M.), Faye J-P, Gane I, Hanicot J, Herbert F, Lacouturière B, Lissandre A , Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serru M-C, Tessier M-C, Vignon F, Werthmann G,

Absents excusés : De Lagausie C,

Suppléants non votants : Cluzel M, Kocir C, Maunoury F, Riboulet J,

Participe également à la réunion : Urbaniak Sylvain

**Inscription du sentier de randonnée « boucle d'Augne » en annexe des
statuts de la Communauté de Communes**

La Commune d'Augne a crée un sentier de randonnée intitulé « boucle d'Augne. Un dossier a été déposé auprès du Conseil Général pour une inscription au PDIPR.

Monsieur le Maire de Augne lors du Bureau Communautaire du 28 novembre a demandé une inscription de ce sentier en annexe des statuts de la Communauté de Communes le déclarant ainsi d'intérêt communautaire.

Ce sentier respecte les statuts de la Communauté avec son article 5.2 qui stipule « aménagement et entretien de nouveaux sentiers de randonnées balisés. Dans ce cadre, sont déclarés d'intérêt communautaire les sentiers reliant les sentiers d'intérêt communautaire existants. ».

En effet le sentier « boucle d'Augne » relie le sentier « des Hauts du Bujaleuf ». Ce dernier figurant sur la liste des sentiers d'intérêt communautaire annexé aux statuts.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **que le sentier de la « boucle d'Augne » intègre la liste des sentiers d'intérêt communautaire annexé au statut de la Communauté de Communes**

**Fait à Eymoutiers
Le 18 décembre 2013
Le Président**